

PROCES VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Date de la convocation : 10 mars 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15
Quorum atteint (8 membres)

L'an deux mille vingt-trois, les seize mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jacques, Maire et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient Présents : M. BERNARD Jacques, Mme BRISSET Véronique, M. RICHY Jean-Luc, Mme FELS Nelly, M. DEUDON Robert, Mme DURAND Josiane, Mme TRELLET Françoise, Mme LUDER Frédérique, Mme TROCCAZ Laure, M. GUILBERT Xavier, Mme VINCENT Magalie M. FOLY Bruno.

Absents excusés : M. CARPENTIER Philippe donnant pouvoir à M. DEUDON Robert
M. VIDAL Thierry donnant pouvoir à Mme TROCCAZ Laure
M. VIAL François

Mme TRELLET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Modification du tableau des effectifs, création poste de contractuelle
- Signature du contrat de réservation pour la classe de neige 2024
- Questions diverses.

1 – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'agent contractuel - Délibération N° 2023/08

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent contractuel afin d'assurer l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap durant les activités périscolaires.

Il est proposé à l'assemblée :

- Création d'un poste d'agent non titulaire.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2023.

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	1	1	1 poste à 35 H
Adjoint administratif ppal 2ème cl	C	1	1	1 poste à 35 H

FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1 poste à 35 H
Adjoint technique ppal 2ème cl	C	5	4	5 postes à 35 H
Adjoint technique	C	4	4	2 postes à 35 h 1 poste à 31 h 30 1 poste à 24 h 45
FILIERE MEDICO-SOCIAL				
ATSEM principal 2ème cl	C	2	2	2 postes à 35 h
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1	1	1 poste à 35 h
TOTAL		15	14	

Agents non titulaires	Catégorie	Secteur		Indice de Rémunération	Motif du contrat
Agent d'entretien	C	Technique	1	Indice 353	article 3, alinéa 3, loi du 26/01/84
Agent d'accompagnement	C	Animation	1	Indice 353	article 3, alinéa 3, loi du 26/01/84
TOTAL			2		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 01/03/2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget.

2 - Réservation séjour classe de neige 2024 - Délibération N° 2023/09

Monsieur GUILBERT fait lecture à l'assemblée du devis pour la classe de neige 2024 à savoir : séjour au chalet Edelweiss à SAINT-FRANCOIS LONGCHAMP, du 17/01/2024 au 26/01/2024 pour un groupe de 40 élèves + 6 accompagnateurs. Le prix de ce séjour s'élève à 35 400,00 € auquel s'ajoute les frais d'adhésion de 33 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de réservation pour la classe de neige 2024, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

3 – Questions diverses :

Pas de question diverse

La séance est levée à 18 H 43

Le Maire,
Jacques BERNARD

La Secrétaire de séance
Françoise TRELLET